



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### **France Relance : le Gouvernement annonce 42 nouveaux lauréats pour les appels à projets visant à décarboner l'industrie**

Paris, le 19/11/2021  
n°1679

La réussite de notre ambition climatique et environnementale et la compétitivité de l'économie française sont au cœur du plan France Relance, présenté en septembre 2020. Pleinement engagé pour la décarbonation de l'industrie, le Gouvernement a mobilisé 1,2 milliard d'euros pour diminuer l'impact climatique de notre industrie et contribuer à sa compétitivité.

C'est dans ce contexte que **Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, annoncent ce jour **42 nouveaux lauréats** dans le cadre des appels à projets opérés par l'ADEME : 28 pour le dispositif « Efficacité énergétique et décarbonation des procédés » et 14 pour le dispositif « Chaleur biomasse ».

Les 28 nouveaux projets lauréats du dispositif « Efficacité énergétique et décarbonation des procédés » représentent un investissement total de 689 millions d'euros à l'échelle nationale, dont 133 millions d'euros d'aides d'Etat. Ils permettront de réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre de 22% en moyenne sur ces sites, ce qui représente au total plus de 1,1 million de tonnes de CO<sub>2eq</sub> par an.

Les 14 nouveaux projets lauréats du dispositif « Chaleur Biomasse » représentent 245 millions d'euros d'investissements industriels à l'échelle nationale, dont 109 millions d'euros d'aides à l'investissement. Ils bénéficieront également de 34 millions d'euros d'aide au fonctionnement<sup>1</sup>. La concrétisation de ces projets permettra une réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre de près de 331 000 tonnes de CO<sub>2eq</sub> par an.

**Au total, et en incluant les 99 précédents projets annoncés entre décembre 2020 et juillet 2021, France Relance soutient d'ores et déjà 141 projets représentant près de 2 milliards d'euros d'investissements dans la décarbonation de l'industrie française, au travers d'un soutien public**

---

<sup>1</sup> L'octroi de l'aide est conditionné à la validation par la Commission européenne du mécanisme d'aide au fonctionnement en cours de notification.

**s'élevant à 758 millions d'euros** (incluant les financements du Fonds Chaleur). **La concrétisation de ces 141 projets, grâce au plan de relance, permettra une réduction globale d'environ 2,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq par an des émissions de l'industrie française.**

Une relève pour les appels à projets « Efficacité énergétique et décarbonation des procédés », « Energie CSR », et « Chaleur biomasse » a eu lieu le 14 octobre 2021. Il s'agit de la dernière relève dans le cadre du Fonds Décarbonation de l'industrie.

En parallèle, **le guichet opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP) de l'Etat reste ouvert** et son périmètre a été élargi en mai 2021 à de nouveaux matériels. Il permet de soutenir, selon la taille de l'entreprise, de 30% à 50 % des coûts des investissements dans des projets d'efficacité énergétique d'un montant de moins de 3 millions d'euros.

Enfin, d'autres dispositifs de soutien à la décarbonation mis en œuvre par l'Ademe à travers le Fonds Chaleur sont disponibles.

**Barbara Pompili**, ministre de la Transition écologique, a déclaré : *« Le Gouvernement a fait le choix de répondre à la crise économique par un investissement sans précédent pour la transition écologique. Nos efforts portent déjà leurs fruits : notre industrie se transforme pour réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre. Nous posons les bases d'une économie plus durable et plus forte. »*

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a déclaré : *« Décarbonation et autonomie stratégique sont deux enjeux essentiels de notre politique industrielle. Les mesures de France Relance, qui permettent à des investissements industriels d'être réalisés ou d'être accélérés malgré la crise, sont un pilier de la relance. Nous envoyons un signal clair en faveur d'une industrie française renforcée et décarbonée, en cohérence avec l'ambition climatique française et européenne. »*

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré : *« Avec France Relance, la décarbonation de l'industrie s'accélère. Les 42 nouveaux projets, dans toutes les filières, illustrent le lien profond entre décarbonation, compétitivité de notre industrie et résilience de nos approvisionnements : produire en France et en Europe, c'est presque toujours améliorer notre empreinte climatique. Notre stratégie pour décarboner l'industrie, qui est inédite et la plus avancée parmi les grands pays industriels européens, nous l'approfondirons dans France 2030, réaffirmant la vocation industrielle de notre pays et notre rôle pionnier dans l'action climatique. »*

**[Retrouvez le dossier de presse en cliquant sur ce lien](#)**

#### **Contacts presse**

Cabinet de Barbara Pompili  
[presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

Cabinet de Bruno Le Maire  
[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher  
[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

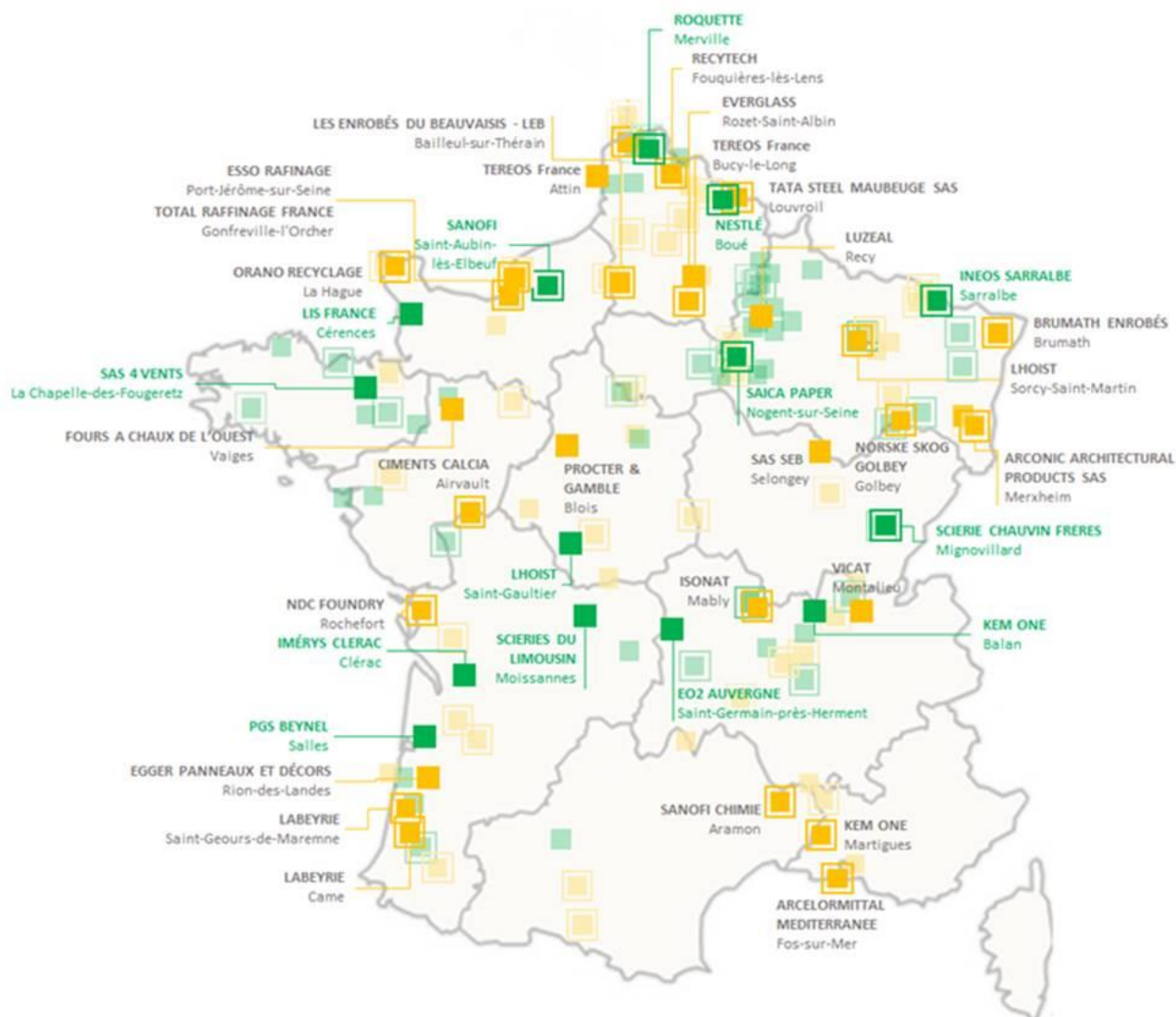


**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 42 nouveaux projets décarbonation lauréats dont 25 dans les Territoires d'industrie



Sources : DSE, DTI, Bpifrance

### Légende

Projets lauréats Chaleur biomasse (14)

Anciennes vagues Chaleur biomasse (52)

Projets localisés dans des territoires d'industrie

Projets lauréats Efficacité énergétique et décarbonation des procédés (28)

Anciennes vagues Efficacité énergétique et décarbonation des procédés (47)